

mazières-en-gâtine

Un magasin éphémère deux fois par an

A l'occasion du dernier conseil municipal de Mazières-en-Gâtine, lors duquel a eu lieu le vote du budget (NR du 5 mars), M. Arsiquaud et son associé, dirigeants d'un magasin éphémère, ont demandé une installation plus pérenne de ce dernier dans la salle socio-éducative communale. Une première vente de vêtements a eu lieu à l'automne dernier, les responsables du magasin éphémère ont redemandé le prêt de la salle socio-éducative pour un tarif attractif, lors de deux week-ends dans l'année.

Les commerçants ambulatoires sollicitent auprès du maire Alain Clairand et les élus, un partenariat professionnel. Après délibération, les élus ont accepté le maintien de l'installation du magasin éphémère, pour un tarif réglementé à 308 € le week-end ; une ligne tarifaire sera créée pour la vente commerciale.

Adhésion à l'agence technique départementale. Après les essais de dispositions de plusieurs chicanes dans le



Le maire Alain Clairand et les membres du conseil municipal ont reçu les dirigeants du magasins éphémère dans la salle socio-éducative.

bourg, le maire propose d'adhérer à l'agence technique départementale. Le coût d'installation des chicanes s'élève à 400 € à l'année, et 310 € par jour d'étude du projet. Jean-Marie Morisset, adjoint, et les élus soulèvent des questionnements sur le calcul des prestations, et demandent à recevoir un représentant du Département pour des informations complémentaires.

Subvention voyage pédagogique. Le collège Roger-Thabault sollicite la participation

financière de la commune pour le départ des élèves, en Angleterre et en Pologne, dans le cadre du projet Erasmus. Une somme de 300 € sera versée au collège. Certains élus du conseil municipal souhaitent que d'autres communes se joignent à la collaboration financière des projets de voyage du collège.

Mise en vente de l'ancienne trésorerie. La commune souhaite vendre l'ancienne trésorerie, qui comprend un bâtiment de 132 m², 66 m² de

dépendances, cave de 45 m², et d'un terrain de 1.015 m², avec des travaux à réaliser. Une agence immobilière a été retenue pour un prix de vente de 110.000 €.

Accueil d'une « Tiny house ». L'association Un toit en Gâtine a sollicité la commune pour l'installation d'une « Tiny house », petite maison en bois sur roues afin de favoriser un logement pour les jeunes, projet présenté pour loger un apprenti pour l'accès aux commodités.

Exonération de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs sur le non-bâti. Après délibération le maire et les élus acceptent l'exonération de la taxe sur le non-bâti en faveur des jeunes agriculteurs en exprimant : « Une somme peu importante pour l'encouragement des jeunes agriculteurs ».

Questions diverses. Le dernier recensement de la commune a enregistré 1.026 habitants, dont 582 logements sur la commune, contre 560 logements en 2014.